

Proposition : Une ligne “ZAE express” : des bus connectant les zones d’emplois

Pourquoi ?

Développer une offre transport en commun à l'échelle de l'Agglomération cohérente pour interconnecter et desservir les bassins d'emploi important c'est-à-dire les zones d'activité économiques de l'Agglomération.

Cela permettra aux travailleurs de ces zones d'emploi de bénéficier de transports adaptés, de dynamiser l'attractivité de nos territoires et de nos entreprises pour emmener les usagers plus facilement dans ces zones où le stationnement peut être complexe

Comment ?

Une expérimentation est actuellement en cours, l'objectif est de pérenniser ce dispositif avec une ligne dédiée ne reliant que les Zones d'Activité Economiques pour les travailleurs et les chalands.

Quand ?

Lors mise en œuvre de la nouvelle Délégation de Service Public en fin d'année 2026

Combien ?

Intégré dans la nouvelle DSP

Proposition : Des navettes "diablines" électriques pour nos collines

Pourquoi ?

Pour connecter efficacement les secteurs résidentiels au centre-ville et dans le cadre de l'amélioration des mobilités, il est indispensable de proposer des petites navettes propres (électrique) pour du transport à la demande sans contrainte, en complément de l'offre de transport en commun actuelle classique.

En effet, une solution doit être proposée durablement pour les populations âgées notamment, ne conduisant plus et n'utilisant pas les mobilités douces (marche, vélo) ni les transports en commun classique contraignant par les arrêts précis non modulables. Les navettes de type « diabline » comme développé dans d'autres villes de la région seront mises en œuvre.

Comment ?

Il est proposé un bouclage entre les secteurs résidentiels et le centre-ville sans arrêt spécifique, à la demande, desservant les 3 collines entourant la Ville : secteurs Mont d'Or, Rochette/ Thomassine, et Toutes Aures/Les Adrets/Repasse.

La ligne sera une boucle de 45 minutes desservant ces 3 secteurs au centre-ville, en passant par la gare routière actuelle, et les 4 parkings en ouvrage (Villette, Drouille, Guilhempierre, La Poste) pour répondre aux mieux à la demande.

3 navettes propres se relaieront tout au long de la journée afin d'offrir un service toutes les 15 minutes.

Cette offre de transport sera disponible à travers la nouvelle Délégation de Service Public (DSP) et inclus dans l'abonnement aux transports en commun.

Quand ?

Lors de la nouvelle DSP des transports en commun en fin d'année 2026.

Combien ?

300 000 €

Proposition : Faire de Manosque un vrai hub des mobilités : création d'un pôle d'échange multimodal

Pourquoi ?

Créer un pôle d'échange multimodal permet de faciliter les correspondances entre différents moyens de transport et de connecter les transports régionaux et locaux entre eux. Manosque mérite d'avoir un pôle d'échange à la hauteur des enjeux de mobilité sur le territoire et à la hauteur de son poids dans le département. La Région Sud est dans cette dynamique et a priorisé des enjeux sur Manosque en ce sens pour 2028/2030.

L'objectif est de simplifier les déplacements en rendant les trajets plus rapides et lisibles lorsque c'est possible, répondre à la demande de la Région et de la population et surtout favoriser l'usage des transports en commun et les mobilités douces, dans un territoire très véhiculé, sans rupture de charge.

Comment ?

Plusieurs biais :

Déplacement de la gare routière à la gare SNCF (volonté de la Région) pour centraliser les arrivées et les départs en seul et même endroit (un arrête à l'ancienne gare routière sera créé)

Modernisation de la ligne Marseille-Briançon par la Région qui permettra de relier Manosque à Aix en Provence en 30 minutes et Marseille en 1h avec des cadencements plus importants jusqu'à 24 trains par jour au lieu de 12 aujourd'hui.

Bâtiment voyageur de l'Agglomération qui remplacera la gare routière actuelle avec un service de convivialité

Modernisation du bâtiment actuel de la SNCF avec un espace pour les travailleurs.

Construire un parking d'une capacité de 300 places en silo dédié à la gare SCNF pour répondre à la modernisation de la ligne Marseille-Briançon et augmenter la capacité du parking actuel totale saturé.

Ce parking sera relié par une passerelle piétonne à la gare SNCF et sera, comme les autres parkings relais, accessible gratuitement et sans durée limitée aux abonnés de l'offre de transports en commun.

Cette passerelle sera un enjeux de connexion entre le centre-ville et la zone Saint-Joseph.

Quand ?

L'ensemble sera prêt entre 2028 et 2030, et le parking en silo sera livré en 2028.

Combien ?

Le parking en silo coutera environ 6 millions d'euros

Proposition : Des aires de covoitage et de parking relais

Pourquoi ?

La création d'aires de covoitage et de parkings relais permettra de réduire le nombre de véhicules en circulation dans l'enveloppe urbaine de la ville notamment sur les horaires où le flux est le plus important, faciliter les déplacements vers l'extérieur et l'intérieur de la ville et de l'extérieur vers les zones commerciales comme la zone Saint-Joseph.

L'objectif est d'encourager l'utilisation des transports en commun, de faciliter l'accès aux zones où les flux sont les importants (centre-ville, zone économique) tout en diminuant le flux de véhicules.

Cette proposition permettra aussi de libérer des abonnements dans les parkings en ouvrage de la Ville pour les habitants de ces zones là ou pour les clients usagers.

Comment ?

3 parkings relais seront créés ou aménagés si existants d'une capacité de 150 à 200 places, et mailleront la Ville de Manosque :

Le parking de Pré Combaux existant mais il sera fermé

Un parking en entrée Sud (côté Sainte-Tulle) sur la Route de Marseille.

Un parking en entrée Nord (côté Volx) dans le quartier de Chanteprunier, à proximité de l'allée Jacques Chirac et chemin des Vannades qui seront connectés à termes et aménagés (voir les autres fiches)).

Ces parkings seront évidemment connectés aux transports en commun existants pour emmener les usagers vers les zones d'emploi et le pôle d'échange multimodal, uniquement accessibles gratuitement aux abonnés des transports en commun de l'Agglomération et donc compris dans l'offre globale de transport en commun.

Ainsi pour un travailleur de la zone commerciale ou du centre-ville, l'abonnement aux transports en commun sera moins onéreux que l'abonnement journalier aux différents parkings en ouvrage du centre-ville (Villette, Drouille, La Poste et Guilhempierre) et de Dolto vers l'hôpital.

Un dernier parking verra le jour en fin 2028, il s'agit du parking en silo situé en zone Joseph mais desservira principalement les usagers de la gare SNCF : voir fiche dédiée).

Quand ?

Pré Combaux : fermeture d'ici 2028

Parking entrée Sud côté Ste Tulle : 2028

Parking entrée Nord côté :2030

Combien ?

Pré Combaux existant : 25 000 euros

Parking entrée Sud côté Ste Tulle : 500 000 €

Parking entrée Nord côté : 500 000 €

Proposition : Des vélos électriques en libre-service

Pourquoi ?

Le vélo en libre-service facilite les déplacements courts et rapides en ville, et offre une alternative pratique et économique à la voiture.

Ce mode de transport réduit la pollution et les émissions de CO₂, contribue à désengorger la circulation et les transports en commun, et favorise une mobilité plus saine et respectueuse de l'environnement.

Les trajets de moins de moins de 2 km sont visés et corrélés à notre volonté de développer une ville cyclable à 100% d'ici 2035 (voir les autres fiches sur le sujet).

Comment ?

20 points dans la ville seront choisis pour accueillir des stations de 5 vélos ce qui permettra de proposer une offre de 100 vélos en libre-service.

Quand ?

Lors mise en œuvre de la nouvelle Délégation de Service Public en fin d'année 2026

Combien ?

Intégré dans la nouvelle DSP

Proposition : Une ville 100% cyclable d'ici 2033.

Pourquoi ?

Etre une ville 100% cyclable à 2033 avec des parcours cyclables simplifiés, sécurisés et rapides est un objectif.

La ville de Manosque doit être ambitieuse et devenir une ville cyclable en incitant davantage aux mobilités douces (marche, vélo) et en sécurisant ses itinéraires pour améliorer la fluidité des déplacements et réduire la dépendance à la voiture.

Cette démarche contribue à diminuer la pollution, le bruit et les émissions de CO₂ en milieu urbain. C'est un projet global qui modernise la mobilité, améliore la qualité de vie et prépare la ville aux enjeux futurs.

Comment ?

Dans les quartiers résidentiels et dans les rues qui ne bénéficieront pas de travaux, un plan de marquage horizontale (marquage au sol) et verticale (panneaux) permettront de développer les modes doux de circulation (bande cyclable) dite secondaire, et permettra de connecter les voies principales.

Il faut continuer à créer des itinéraires cyclables pour que "mon quartier soit relié au centre-ville en ¼ d'heure » afin d'inciter les administrés à utiliser l'usage des mobilités douces avec 2 niveaux d'aménagements cyclables :

- Sur les voiries principales : dès que des aménagements sont prévus dans un secteur, comme cela a déjà été effectué sur l'allée Alphonse Daudet, la contre allée de Drouille, l'Avenue Jean Giono, et l'Avenue du 1er Mai, il faudra coupler la requalification de la voirie à de l'aménagement de pistes cyclables favorisant l'usage des mobilités douces.
- Sur les voies principales sont ciblées et seront requalifiées d'ici 2028 : L'avenue de la Repasse, le boulevard Pompidou, le boulevard Saint Joseph.
- Dans les quartiers résidentiels et dans les rues qui ne bénéficieront pas de travaux majeurs, un plan de marquage horizontal (marquage au sol) et vertical (panneaux) permettront de développer les modes doux de circulation à travers des bandes cyclables.

Ces voies cyclables secondaires permettront de connecter les voies cyclables principales. Un maillage cohérent sera développé en ce sens.

En parallèle, il faut créer une signalétique (jalonnement), qui indique les directions à prendre, les voies à privilégier et le temps à pied ou à vélos pour se rendre en centre-ville depuis son quartier.

Quand ?

Objectif : doublement des kilomètres cyclables avec 50 km de voiries cyclables d'ici 2030

Contre 28 km réalisés aujourd’hui et 14 km existants en 2020.

Combien ?

Pour les voies principales : le développement des pistes sera intégré au plan de rénovation des voies principales.

Pour les voiries secondaires : 500 000 €

Proposition : Des voies de contournement pour mieux circuler

Pourquoi ?

Le plan de circulation de la Ville est un sujet majeur et complexe. La Ville de Manosque par sa taille, sa polarité, concentre toutes les charges de centralité et compte plus de 45 000 véhicules entrants dans la ville chaque jour. Premier bassin économique et de vie du département, la ville doit trouver des solutions pour désengorger les axes principaux saturées aux heures de pointe et répondre aux besoins des habitants.

Ces aménagements assumés doivent se faire dans le respect du PLU voté en 2022, sans consommer des espaces naturels et agricoles. Les objectifs sont multiples : proposer un cadre de vie plus agréable et à une ville plus fonctionnelle et apaisée ; améliorer la sécurité des usagers grâce à des infrastructures mieux adaptées ; faciliter les déplacements quotidiens et optimiser les temps de trajet ; favoriser aussi une meilleure cohabitation entre voitures, transports en commun et mobilités douces ; enfin permettre aux non manosquins de sortir et entrer de la ville sans repasser par le centre-ville ou la périphérie.

Comment ?

L’enveloppe globale sera d’environ 19 millions d’euros dont 7 millions d’euros seront à la charge de la Ville de Manosque au regard des enjeux soulevés ci-dessous :

Secteur de la Thomassine : Dans le cadre de l’Orientation d’Aménagement Programmée (OAP) inscrite sur le PLU de la Ville voté en 2022, un aménagement du chemin de l’Infirmerie, de la montée des Romarins et de la Thomassine sera programmé pour fluidifier, améliorer et permettre le bouclage interne de ce secteur.

La route principale desservant l’aménagement de l’OAP qui accueillera des maisons individuelles sera elle, pris en charge par l’aménageur de ce programme dans le cadre d’un Projet Urbain Partenarial (PUP).

Les Naves : 2028 : Dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) inscrite sur le PLU de la Ville voté en 2022, un aménagement routier est prévu pour desservir le projet situé à l'entrée de la Ville (Route de Marseille). Un rond-point sera réalisé sur la route départementale financé à moitié par la Ville de Manosque et le Conseil Départemental. La Ville finance une partie de ce rond-point qui desservira également une autre voirie communale existante.

Le reste de l'aménagement étant un projet privé accueillant des maisons individuelles notamment, sera exclusivement à la charge de l'aménageur dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP).

Le Pont sur le Canal : 2032 : un second pont sur le canal EDF devra être réalisé pour desservir le quartier de Chanteprunier et la zone d'activité économique St Jospeh pour désengorger la circulation anxiogène aux heures de pointe.

Cet aménagement et équipement majeur et assumé devra être financé à 100% par l'Etat et le Conseil Départemental, comme ils ont pu le faire ailleurs dans le Département, dans le cadre de l'aménagement du territoire, du développement de la ville de Manosque, locomotive et premier bassin d'emploi du département qui concentre plus de 45 000 voitures jour sur la commune. Manosque concentre l'ensemble des charges de centralité et n'a pas vocation à devoir gérer seule, la question des flux entrants et sortants dans la Ville.

Elargissement du chemin des Vannades et prolongement de l'allée Jacques Chirac pour connecter les deux voiries communales. Lors de la construction du centre aquatique et dans le cadre de la suppression de la ZAC en 2021/2022, il a été acté avec l'Agglomération de prolonger l'allée Jacques Chirac desservant le centre aquatique pour permettre un bouclage routier et de la fluidité pour les quartiers Chanteprunier/Embarrades/Forum et éviter de faire demie tour comme c'est le cas actuellement.

Dans une logique de connexion au reste des voiries communales et permettre aux non manosquins de sortir de la ville (vers le Nord) sans repasser par les secteurs Chanteprunier/Embarrade/Forum embouteillés, l'allée Jacques Chirac sera donc prolongée pour être connecté au chemin des Vannades. Ce chemin sera amélioré, sécurisée avec une voie cyclable jusqu'au carrefour du pont desservant le lac des Vannades.

Elargissement du Chemin de Robert : ce chemin reliant l'entrée sud de la Ville (intersection route de Marseille/Avenue Frédéric Mistral) à la zone industrielle Saint Maurice sera élargie tout le long, sécurisée avec une voie cyclable afin de créer une seconde entrée de Manosque depuis l'autoroute en passant par les Grandes Terres. Cet aménagement se fera sans sacrifier du foncier agricole et désengorgera l'entrée de la Ville depuis l'autoroute vers la route départementale (Rte de Valensole).

Qu'est-ce qu'un PUP : projet urbain partenarial (PUP) est un contrat librement négocié qui permet de financer la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction.

Quand ?

Secteur de la Thomassine : 2028

Les Naves : 2028

Le Pont sur le Canal : 2032

Elargissement du Chemin de Robert : 2031

Elargissement du chemin des Vannades et prolongement de l'allée Jacques Chirac : 2030

Combien ?

Secteur de la Thomassine : 2 millions d'euros pour la voirie communale aménagée par la Ville e Manosque et 3 millions d'euros pour la voirie aménagée par l'aménageur dans le cadre du PUP.

Les Naves : 500 000 euros pour la Ville de Manosque pour l'aménagement du rond-point (et 500 000 € pour le Conseil départemental car le rond-point est situé sur une route départementale) et 3 000 000 d'euros pour l'aménageur dans le cadre d'un PUP soit 3 millions d'euros.

Le Pont sur le Canal : estimé à environ 5 millions d'euros, la totalité de cet équipement devra être financé à 100% par l'Etat et le Conseil Département.

Elargissement du Chemin de Robert : 2031 : 2 millions d'euros pour faire un 2nd entrée de Manosque de l'autoroute en Passant par les Grandes Terres vers Manosque sans sacrifier du foncier agricole.

Elargissement du chemin des Vannades et prolongement de l'allée Jacques Chirac : 3 millions d'euros financé par la Ville avec une participation acquise de l'Agglomération en 2021.

Proposition : Des aménagements "techniques" de voiries pour fluidifier les voies

Pourquoi ?

Des aménagements d'intersections seront réalisés tout au long du mandat afin de fluidifier la circulation sur les points d'engorgement et de difficultés dans la ville

Comment ?

Aménagement d'un rond-point à l'intersection de l'avenue du moulin Neuf et du boulevard Pierre de Garridel pour fluidifier la circulation avant le passage en niveau en arrivant du quartier du Forum et se diriger vers la gare SNCF.

Aménagement d'un rond-point à l'intersection de l'angle Boulevard St Joseph, Avenue Auguste Girard et Avenue du Moulin neuf pour continuer l'amélioration précédente et fluidifier la circulation en contrebas du passage à niveau entre le quartier Chanteprunier où de nombreux services publics sont présents, la zone d'activité économique et le quartier du Forum qui permet de rallier le centre-ville.

Aménagement d'un giratoire entre l'avenue Frédéric Mistral, l'Avenue Pompidou et l'avenue René Cassin pour fluidifier, sécuriser et supprimer les nombreux feux source de stress pour les usagers.

Quand ?

Aménagement d'un rond-point à l'intersection de l'avenue du moulin Neuf et du boulevard Pierre de Garridel : 2028

Aménagement d'un rond-point à l'intersection de l'angle Boulevard St Joseph, Avenue Auguste Girard et Avenue du Moulin neuf: 2029

Aménagement d'un giratoire entre l'avenue Frédéric Mistral, Avenue Pompidou et l'avenue René Cassin : 2030 et 2031

Combien ?

Aménagement d'un rond-point à l'intersection de l'avenue du moulin Neuf et du boulevard Pierre de Garridel : 500 000 euros

Aménagement d'un rond-point à l'intersection de l'angle Boulevard St Joseph, Avenue Auguste Girard et Avenue du Moulin neuf: 500 000 euros.

Aménagement d'un giratoire entre l'avenue Frédéric Mistral, Avenue Pompidou et l'avenue René Cassin : 2 millions d'euros

Proposition : Plan de rénovation des voiries : continuer à améliorer les axes principaux de la ville

Pourquoi ?

Un plan de rénovation des voiries permet d'améliorer la sécurité des usagers, assure un meilleur confort de circulation pour tous, réduit les coûts d'entretien à long terme et limite les risques d'accidents et les dégradations des véhicules.

La Ville de Manosque a démarré ce grand plan en 2020 et compte continuer à le mettre en œuvre au regard des couts très importants en terme d'investissement.

Comment ?

Ces travaux font suite aux importants travaux de rénovation de voiries réalisés durant la mandature 2020-2026 pour un montant d'environ 10 millions d'euros investis (voir la vidéo) pour permettre de poursuivre ces investissements majeurs et nécessaires :

L'avenue de la Repasse/montée de l'Ubac

L'avenue Georges Pompidou

L'avenue Jean Giono (de Monoprix jusqu'en bas)

Le boulevard Saint-Joseph

L'avenue Saint- Lazare

Quand ?

L'avenue de la Repasse/montée de l'Ubac: 2026 2027 2028

L'avenue Georges Pompidou : 2027, 2028 et 2029 en 3 phases de 3 mois pour limiter l'impact sur la circulation.

L'avenue Jean Giono (de Monoprix jusqu'en bas) : 2028 et 2029 en 2 phases

Phase 1 de Monoprix à De Gaulle

Phase 2 jusqu'au carrefour de la Ponsonne.

Bd St Joseph : 2028 et 2029 en 2 phases (1^{ère} phase de Mcdo à Leclerc Drive puis jusqu'à Gamme Vert°).

Avenue St Lazare : 2030 2031

Combien ?

12 millions d'euros seront consacrés de 20256 à 2032 :

L'avenue de la Repasse/montée de l'Ubac : 2 millions d'euros

L'avenue Georges Pompidou : 3 millions d'euros

L'avenue Jean Giono (de Monoprix jusqu'en bas) : 3 millions d'euros

Le boulevard Saint-Joseph : 3 millions d'euros

L'avenue Saint- Lazare : 1 million d'euros

